

3A AUTO

Société par actions simplifiée unipersonnelle (SASU)

au capital social de 500 €

BURLETTE 97129 LAMENTIN

RCS 939503090 939503090

(la « **Société** »)

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE

Le 10/07/2025

Cédric albina,

Agissant en qualité d'associé unique de la Société (ci-après l' « **Associé Unique** »),

A pris les décisions suivantes :

Décisions

Décision 1

Il est pris acte par l'Associé Unique de la cessation des fonctions de Président de Cédric albina, pour cause de démission en date du 10/07/2025.

Cette résolution est adoptée par l'Associé Unique.

Décision 2

L'Associé Unique décide de nommer Mme JESSICA NEBOR, résidant 668 CHEMIN DE BARBOTTEAU 97170 PETIT-BOURG, France, de nationalité Française, né(e) le 23/03/1990 à LES ABYMES 97139, en qualité de Président à compter du 10/07/2025.

Le nouveau dirigeant est nommé pour une durée indéterminée.

Cette résolution est adoptée par l'Associé Unique.

Décision 3

L'Associé Unique décide de ne pas lui allouer de rémunération pour l'exercice de ses fonctions, étant précisé que le dirigeant aura droit au remboursement de ses frais professionnels sur présentation préalable des justificatifs.

Le nouveau dirigeant a fait savoir qu'il acceptait les fonctions qui lui sont proposées et n'était soumis à aucune interdiction ou incompatibilité.

Le nouveau dirigeant est, dans ses rapports avec les tiers, investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société dans les limites de l'objet social, sous réserve des pouvoirs que la loi attribue expressément aux associés ou à l'associé unique.

Cette résolution est adoptée par l'Associé Unique.

Décision 4

L'Associé Unique et ancien Président cède 500 actions pour un montant de 500 euros à Mme JESSICA NEBOR, également nommé par la présente Président de la Société.

Cette résolution est adoptée par l'Associé Unique.

Décision 5 : Pouvoir

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'effectuer toutes formalités requises par la loi.

Cette résolution est adoptée par l'associé unique.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent acte qui, après lecture, a été signé par l'Associé Unique.

Cédric albina, Associé Unique

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'C. Albina'.

Cédric albina, ancien Président et Cédant d'actions de la Société

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'C. Albina'.

JESSICA NEBOR, nouveau Président et Associé

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'J. Nebor'.